



Le Journal du Confiné



Novembre 2020

Mairie de Montardon • 29, route de la Mairie • 64121 MONTARDON • 05 59 33 22 63 • contact@montardon.org • www.montardon.org



Edito

Notre pays est dans une deuxième phase de confinement. Un confinement qu'il nous faut respecter au mieux.

Le respect des règles de distanciation est aujourd'hui encore la solution pour répondre à la question du dilemme entre la préservation de la santé de tous et le maintien de l'école ouverte pour nos enfants ainsi que du sauvetage de notre économie. Nous sommes donc tous concernés.

De son côté, la commune continue de se mobiliser à travers ses agents et ses élus et reste attentive aux besoins de chacun. Vous pouvez compter sur nous durant cette période particulièrement difficile.

Continuons à être vigilant ensemble !

Stéphane Bonnassiolle, Maire



Masques de protection



Suite à la récente annonce du Président de la République, nous allons vivre une nouvelle période de confinement au moins jusqu'au 1^{er} décembre. Le port du masque étant plus que jamais recommandé, la municipalité vous informe que le stock de masques, taille adulte, restant du premier confinement au printemps dernier, sera mis à la disposition des Montardonnais qui en ont besoin.

Si vous souhaitez bénéficier gratuitement de ces masques, vous êtes invité à envoyer un courriel à l'adresse solidarite@montardon.org en précisant votre nom, adresse et le nombre de masques que vous souhaiteriez avoir. Une réponse vous sera envoyée vous précisant les modalités de remise des masques. Merci d'attendre une réponse avant de vous déplacer.

Pour information, le stock de masques taille enfant sera géré par l'école.



ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

En application des mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Je soussigné(e),

Mme/M. :

Né(e) le : _____ à : _____

Demeurant :

certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case) autorisé en application des mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire¹ :

- Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle ou un établissement d'enseignement ou de formation, déplacements professionnels ne pouvant être différés, déplacements pour un concours ou un examen.
- Déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle, des achats de première nécessité³ dans des établissements dont les activités demeurent autorisées, le retrait de commande et les livraisons à domicile
- Consultations, examens et soins ne pouvant être ni assurés à distance ni différés et l'achat de médicaments.
- Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables et précaires ou la garde d'enfants.
- Déplacement des personnes en situation de handicap et leur accompagnant.
- Déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile, liés soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie.
- Convocation judiciaire ou administrative et pour se rendre dans un service public
- Participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative
- Déplacement pour chercher les enfants à l'école et à l'occasion de leurs activités périscolaires

Fait à :

Le : _____ à : _____

(Date et heure de début de sortie à mentionner obligatoirement)

Signature :

1 Les personnes souhaitant bénéficier de l'une de ces exceptions doivent se munir s'il y a lieu, lors de leurs déplacements hors de leur domicile, d'un document leur permettant de justifier que le déplacement considéré entre dans le champ de l'une de ces exceptions.
 2 A utiliser par les travailleurs non-salariés, lorsqu'ils ne peuvent disposer d'un justificatif de déplacement établi par leur employeur.
 3 Y compris les acquisitions à titre gratuit (distributeur de denrées alimentaires...) et les déplacements liés à la perception de prestations sociales et au retrait d'espèces.

Les personnes fragiles, isolées, peuvent se faire connaître en remplissant le formulaire en ligne sur le site de la mairie :
www.montardon.org/kiosque/documents communaux
 ou en appelant le 06 08 07 74 73



Santé

Pharmacie: livraison possible pour les plus fragiles (personnes âgées, pathologies chroniques) – 05 59 33 27 24

Médecins – 05 59 33 16 00

Pédiatre – 05 59 71 39 79

Cabinets d'infirmiers libéraux 1 route de la Mairie - 06 76 59 19 72
 3 chemin Lanot - 06 25 79 34 17

Sage femme– 06 83 05 92 43



Cette année, l'épidémie de Covid-19 et le confinement bouleversent l'organisation traditionnelle du Téléthon, et les animations prévues ne pourront se tenir. Pour continuer à faire avancer la recherche, le soutien de tous est indispensable.

Découvrez les différentes manières de vous mobiliser pour nous aider à poursuivre le combat.

C'est simple, c'est rapide, vous êtes protégés et votre don multiplie les victoires

Pour faire un don : <https://soutenir.afm-telethon.fr/telethon.montardon>

Ces victoires, nous les devons à la détermination des familles, des chercheurs et de la mobilisation de chacun d'entre vous.

« Il faut continuer à multiplier ces victoires malgré le contexte actuel pour qu'un jour nous puissions dire à chacun de nos enfants, à chacun de nos proches : pour toi aussi il existe un traitement ».

Nous comptons sur vous



Animations de soutien du confiné

Tendresse

Dessinez les fêtes de Noël pour les papis et mamies

Nous récupérerons vos productions sur notre adresse mail solidarite@montardon.org en version PDF

Nous ferons suivre à l'EPAHD 'Le Luy de Béarn' à Sauvagnon

Solidarité

Confectionnez des objets décorations de Noël, des confitures maisons

pour les vendre au profit du Téléthon.

À déposer dans le sas d'entrée de la mairie. Merci

Joie

Et n'oubliez pas de poster sur Instagram **# montardonmonvillage** ou facebook **Montardon Mon Village** des photos ou des animations qui donnent le moral.



Culture



Suite au nouveau confinement, la bibliothèque restera fermée mais les prêts de livres restent possibles. Pour cela il faudra faire vos commandes par mail à bibliothequemontardon@gmail.com en précisant le nombre de livres souhaité, le genre (romans enfants ou adultes, albums, BD, documentaires, revues etc.). Pour venir réceptionner les livres choisis par les bénévoles, il vous est demandé de préciser un créneau horaire (30mn) le jeudi entre 15h

et 19h. Vous recevrez confirmation par mail. Les bénévoles proposent aux adhérents de rendre leurs livres dans la boîte retour habituelle. Toutes les consignes sanitaires habituelles sont maintenues. Les livres rendus seront tous désinfectés et placés en isolement durant 5 jours minimum.

Appel à bénévoles

Les établissements médico-sociaux du territoire s'occupant des personnes âgées du territoire (EHPAD, accueil de jour, MARPA...) subissent la deuxième vague COVID avec plus ou moins d'intensité. Les projections épidémiques alarmistes risquent de mettre à mal notre système de santé, donc nos établissements.



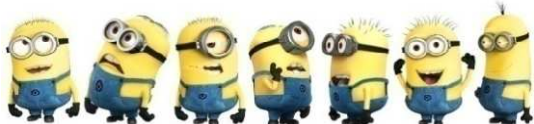
Pour l'instant la situation semble maîtrisée sur le territoire, mais les directions sont très inquiètes à court terme. Aucun acteur médico-social n'est à l'abri de cas positifs, de cluster, ou tout simplement d'absences importantes du personnel pluridisciplinaire d'accompagnement avec le risque incontournable de dérégler totalement nos organisations, pourtant bien rodées.

C'est la raison pour laquelle, dans un esprit d'entraide, la Communauté de communes des Luys en Béarn sollicite les communes et les CCAS, pour diffuser un appel à solidarité à leurs élus et leurs habitants. « Comme tous les directeurs d'établissement, d'Ehpad, d'hôpitaux ou de cliniques, je m'inquiète du pic de Corona qui arrive. Il va falloir soutenir l'ensemble des prises en charge et être solidaire avec le personnel », confie Eric Miloua, directeur de l'Ehpad 'Le Luy de Béarn' à Sauvagnon.

Ces établissements, même si ce n'est peut-être pas le cas aujourd'hui, risquent d'avoir besoin de renfort humain bénévole pour assurer des aides simples qui ne nécessitent aucune compétence soignante, comme la prise de rendez-vous et la réception des familles pour les visites réglementées, l'aide ponctuelle à l'entretien des espaces verts, les déplacements pour aller chercher des commandes dans des magasins locaux, l'accompagnement téléphonique de certains résidents socialement isolés, etc. Des aides qui nécessitent des compétences soignantes sont aussi demandées. Elles peuvent concerner des anciens professionnels à la retraite comme des auxiliaires de vie, des aides-soignantes, des infirmières et autres. D'autres types d'aides tels que du soutien ou des dons (fleurs, douceurs, dessins, témoignages de soutien, etc..) à l'attention des résidents et/ou du personnel seront les bienvenus.



Comment faire pour venir en aide? Il suffit aux personnes volontaires de proposer leurs services par téléphone aux établissements de proximité qu'ils souhaitent aider. Ces derniers, en fonction de leurs besoins, les guideront dans la démarche, en les faisant intervenir ou en les inscrivant sur une liste de personnes disponibles. Elles bénéficieront au besoin d'un certificat de circulation établi par l'établissement concerné. (Ehpad 'Le Luy de Béarn' : 05 59 12 65 65).



Communication / liens

Pour toutes ces démarches, les coordonnées suivantes sont à votre disposition
solidarite@montardon.org ou 06 08 07 74 73

Pour rester informé, **abonnez-vous à la newsletter** sur le site de la mairie
www.montardon.org

Faisons preuve de solidarité et d'entraide avec nos voisins et commerçants

<https://soutien-commerçants-artistes.fr>

Soyons des voisins vigilants et prenons des nouvelles les uns des autres.

Appliquez les gestes barrières – Prenez soin de vous.